



Concours de poésie

du 8 au 28 février 2021

ORGANISATEURS :

Sophie KHALFOUNE

Daniel MEUNIER

**HYMNE À LA NATURE**

**PLUME ET CRAYONS**

71230 SAINT VALLIER

En partenariat avec **la librairie « L'inattendue »** - Christelle ALAIN

26, rue des Oiseaux – 71300 MONTCEAU-les-MINES



Contact : [plumecrayons@yahoo.com](mailto:plumecrayons@yahoo.com)

Groupe Facebook : **Plume et crayons**

(<https://www.facebook.com/groups/1157694977753986/?ref=share>)

MODALITÉS DE PARTICIPATION :

*Article 1 :* Le fait de concourir implique l'acceptation du règlement ci-dessous.

*Article 2 :* Le concours est ouvert à toute personne intéressée.

La participation au concours est entièrement gratuite.

*Article 3 :* Les poèmes comporteront un minimum de 8 lignes et un maximum de 16 lignes. Toute œuvre ne respectant pas ces limites ne sera pas examinée par le Jury. Tous les genres de poésie sont admis. Le français sera obligatoirement la langue de composition.

Les œuvres devront respecter impérativement le thème imposé par le Jury.

*Article 4 :* Le concours s'adresse à 3 catégories de participants :

Catégorie 1 : de 6 à 8 ans.

Catégorie 2 : de 9 à 11 ans.

Catégorie 3 : de 12 à 15 ans.

Les parents d'enfants mineurs qui concourent devront accompagner l'envoi du texte d'une autorisation parentale pour parution éventuelle.

*Article 5 :* Les œuvres seront obligatoirement dactylographiées. Le texte de la poésie sera fourni sous forme d'un fichier texte sous PDF ou Word uniquement.



Envoyer 1 seul poème par enfant, limité à une page en format A4 dactylographiée avec la police Times New Roman taille 12.

*Article 6* : La thématique pour le concours 2021 est la suivante : « Hymne à la nature » pour toutes les catégories.

### **MODALITÉS D'ENVOI**

**La participation sera à envoyer par mail :** [plumecrayons@yahoo.com](mailto:plumecrayons@yahoo.com)

Les textes seront adressés par courrier électronique en pièce jointe mentionnant l'objet : «CONCOURS DE POÉSIE 2021 PLUME ET CRAYONS».

Afin de préserver l'anonymat, aucune mention de nom ou de pseudonyme ne devra être portée sur les poèmes.

Chaque participant indiquera ses coordonnées exclusivement dans le corps du mail.

Chaque candidat recevra un accusé de réception par mail.

*Article 7* : Le candidat s'engage à garantir l'originalité de l'œuvre qu'il présente. Les œuvres proposées ne devront pas avoir été publiées ou primées lors d'un précédent concours.

*Article 8* : Tout envoi dépassant la date limite ne sera pas retenu. Celle-ci est fixée au 28 février 2021 minuit.

*Article 9* : Les candidats, par leur participation au concours, acceptent :

- la publication des textes : sur la page Facebook des organisateurs et/ou sur support papier.
- La lecture et/ou l'exposition en public des poèmes.
- L'utilisation gratuite des textes à des fins culturelles. Le poète permet la publication de son poème dans un futur ouvrage édité par les organisateurs.

### **JURY ET REMISE DES PRIX**

*Article 10* : Le jury désignera 2 lauréats par catégorie et attribuera le prix correspondant. Il sera composé des organisateurs et de personnes en lien avec le monde littéraire.

Les délibérations du Jury restent secrètes et ses décisions sont sans appel.

Les membres du Jury ne peuvent participer au concours.

*Article 11* : Les 2 premiers lauréats de chaque catégorie (soit 6 gagnants) se verront offrir des prix, un diplôme et la parution de leur texte dans notre prochain ouvrage.

*Article 12* : Les résultats seront publiés durant le « Printemps des poètes » le 20 Mars sur notre page Facebook « Plume et crayons » et les gagnants avertis par mail. La remise des prix aura lieu à la librairie « L'inattendue » à Montceau-les-mines. La date de remise des prix sera communiquée ultérieurement.